Délibération n° 15	Conseil Municipal du 22 mai 2017
Service Jeunesse	Domaine de compétence : 8.2 - Aide sociale

Le Lundi 22 Mai deux mille dix-sept à 19 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation : 16/05/2017

Membres présents : 25

Membres ayant donné pouvoir: 8

Membre(s) excusé(s) :

Membre(s) non excusé(s) :

Nombre de votants : 32 puis 33 (Mme BEAURAIN est arrivée à 19h53)

Affiché le 29/05/2017

Présents : Monsieur Philippe FAIT, Madame Christelle BEAURAIN, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Lucien BONVOISIN, Monsieur Bagdad GHEZAL, Madame Dominique DELSAUX, Madame Kathy HANQUEZ, Adjoints, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Maryse MAILLART, Madame Martine GHEZAL, Monsieur Joël DACHICOURT, Madame Charlotte PERRAULT, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur Christian RAMET, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Pascal THIEBAUX, Monsieur Stéphane SAGNIER, Madame Stéphanie CODRON, Monsieur Francis GRAVET, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Bernard GHESELLE,, Monsieur Richard KASPZAK, Monsieur Yvon BRIHIER, Madame Martina DESCHARLES, Mme Laurie CAFFIER, Madame Angélique COUSIN, Madame Stéphanie DANNE,.Monsieur Edouard YDEE,

Absent (s) excusé (s) : 8

Absent (s) non excusé (s) :

Votants : 32 puis 33 (Madame BEAURAIN Christelle est arrivée à 19h53)

Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien BAILLET

Objet : Convention de partenariat et de coopération pour la mise en place de la coopérative jeunesse de service

Rapporteur : Mme Kathy HANQUEZ

Synthèse de la délibération :	Définition des missions des partenaires par la mise en place de conventions

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Considérant que la ville d'Etaples sur mer développe depuis de nombreuses années une politique jeunesse forte avec des objectifs :

- Contribuer à la construction de l'individualité de l'enfant et du jeune et à son épanouissement physique et moral au sein de la société.
- Participer à l'acquisition progressive de l'autonomie de l'enfant et du jeune

– Favoriser la participation et l'implication de l'enfant et du jeune.

Considérant que dans le cadre d'un parrainage avec la ligue de l'enseignement et l'association « à petits pas » et avec le soutien de « coopérer pour entreprendre, la ville d'Etaples-sur-mer et les partenaires sociaux du territoire organisent une coopérative jeunesse de service durant l'été 2017.

Considérant que les missions de chacun doivent être définies par une convention de partenariat et de coopération.

Après en avoir délibéré ; le Conseil municipal décide d'autoriser M. Le Maire à signer les différentes conventions de partenariat dans le cadre du projet de la coopérative jeunesse de service.

La délibération est adoptée par **33 voix pour.**

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Délibération rendue exécutoire
en vertu de sa publication
et de sa transmission au Contrôle de
légalité le (voir visa)

Le Maire

Philippe Fait

La présente délibération peut faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

- *d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire*
- *d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216203182-20170522-del15-220517-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/05/2017